

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	66 (1978)
Heft:	[10]
Artikel:	Information professionnelle de l'ASF : professions et emplois des PTT sous l'angle féminin (II) : (voir notre premier article sur les métiers de la poste, de juin 1978)
Autor:	Rousseil, P.-A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-275356

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Information professionnelle de l'ASF

Professions et emplois des PTT sous l'angle féminin (II)

(voir notre premier article sur les métiers de la poste, de juin 1978)

Alors que l'usager moyen se fait une image assez claire des services postaux, plus rare est celui capable de donner à la désignation générale de «télécommunications» (le «TT» du sigle bien connu) un contenu quelque peu concret. Certes, il pressent bien que ses vagues réminiscences d'alphabet morse n'ont plus cours, mais comprend-il mieux pour autant les moyens modernes à son usage? La technique est là, à sa disposition, comme dans tant d'autres domaines, grâce aux nombreux spécialistes qui font que tout paraît simple.

Dans le cadre d'une direction d'arrondissement des téléphones, approchons-nous quelque peu de ces professionnels des télécommunications.

Selon les services, les jeunes filles et les dames constituent la majorité ou la quasi totalité de ce personnel diligent aux tâches très spécialisées.

Téléphonistes

Dans le cadre des PTT, il s'agit actuellement d'une profession exclusivement féminine, mis à part quelques postes offerts à des handicapés. La formation s'effectue dès l'âge de 16 ans révolus pendant 1 an dans l'un des services principaux ci-dessous.

Les six premiers mois sont consacrés à une formation théorique et pratique très dense ponctuée par des tests et un examen; le deuxième semestre permet d'acquérir l'expérience nécessaire pour travailler de façon autonome dans l'un des services. Il est ensuite possible de compléter la formation initiale et de devenir, après plusieurs années de pratique, une «polyvalente»; le travail n'en est que plus intéressant. Les téléphonistes peuvent également être affectées à divers services spéciaux, selon leurs connaissances et leurs capacités, comme l'enregistrement des bulletins d'information, la surveillance des retransmissions par radio et par télévision (service des amplificateurs).

Le service des renseignements a été pendant longtemps une véritable encyclopédie. On pouvait quasiment tout lui demander. On en abusait parfois. Actuellement, l'introduction de l'ordinateur permet d'offrir des prestations accrues dans des domaines essentiels. Des milliers d'appels affluent jour et nuit. La téléphoniste trouve de vives satisfactions à pouvoir rendre service. Auxiliaire «invisible», elle est un maillon important des relations humaines.

Le service des dérangements fait appel à des téléphonistes qui s'intéressent aux questions techniques et s'efforcent de répondre avec patience et bonne humeur aux abonnés parfois irrités! Elles sont à même de traiter une bonne partie des dérangements signalés, se servant d'appareils de mesure leur permettant de contrôler le fonctionnement des lignes et des appareils téléphoniques. Les cas difficiles sont transmis aux services techniques compétents.

Le service international permet d'établir 24 heures sur 24 des communications avec le monde entier en un temps souvent très bref. D'un central à l'autre, la langue internationale est l'anglais, que les téléphonistes doivent maîtriser en plus de la deuxième langue nationale. D'autres connaissances linguistiques sont un atout important dans ce service. Une série d'horloges rappelle aux téléphonistes qu'elles ont à tenir compte des décalages horaires.

Télégraphistes

Grâce aux équipements ultra-modernes de transmission dont on dispose actuellement, il ne peut se passer qu'un bref instant entre le dépôt d'un message et sa réception par le destinataire, fût-il aux antipodes. Par téléphone, télex ou dépôt à un guichet postal ou télégraphique des PTT, ce message sera déposé par le client et immédiatement transcrit sur écran de visualisation par la télégraphiste, codifié sur bande perforée et instantanément acheminé vers un ordinateur central de retransmission à Zurich traitant la totalité des communications télégraphiques de notre pays. Tout en gardant le message en mémoire, cet ordinateur le transmet automatiquement au bureau récepteur. La transmission aux pays d'outre-mer est assurée par l'équipement électrique spécial de Radio-Suisse SA. Il faut ensuite fort peu de temps

pour que le télégramme soit remis au destinataire, soit par téléphone, par télex ou par facteur d'expres.

La (ou le) télégraphiste dessert l'équipement de transmission et de réception des messages. Au téléphone N° 110, elle reçoit sous dictée ou communique des messages télégraphiques en français ou en langue étrangère. Si elle est au guichet, elle se chargera de la réception des télégrammes (comptage des mots, tarification) en contact direct avec la clientèle, puis de leur transmission par télex. Elle assure également le service au guichet des cabines téléphoniques publiques. Le travail dans les salles d'exploitation ou au guichet diffère principalement par l'aspect «contact social», indirect ou direct selon le cas.

Comme ses collègues téléphonistes — en tout cas dans la plupart des services — la télégraphiste assure des services irréguliers diurnes et nocturnes, ainsi que le samedi et le dimanche et les jours fériés moyennant indemnisation et compensation du temps en congés. Cette irrégularité des services peut être ressentie comme un avantage par les personnes libres d'organiser leur temps; elle est moins agréable lorsqu'il y a des contraintes d'ordre... sentimental ou autre. La durée de la formation est d'un an.

Personnel commercial des télécommunications

Les directions d'arrondissement des téléphones forment ou engagent après apprentissage un important personnel commercial (G ou S) chargé de multiples tâches administratives et d'exploitation dans les services suivants: abonnements et annuaires, caisse et comptabilité, personnel, secrétariat, bâtiment, clientèle, matériel et transports, radio et télévision. Qu'il s'agisse de problèmes de raccordement au téléphone, de changements d'adresses, de taxation et d'encaissement, de gestion du personnel, de propagande pour les diverses prestations des PTT, de gestion du matériel, de concessions radio-TV, de location de lignes, de relations avec les installateurs concessionnaires, etc., les activités du personnel commercial sont fort variées. Contrairement aux téléphonistes et aux télégraphistes, ce personnel bénéficie d'un horaire de travail régulier.

Autre personnel des télécommunications

Pour la construction et l'entretien des installations de télécommunication, l'entreprise des PTT engage des *artisans* qualifiés qui, après une formation complémentaire, deviennent des spécialistes en matière de technique des transmissions. Les PTT font également appel à des *ingénieurs* et *ingénieurs-techniciens* des télécommunications.

Les PTT offrent aussi un certain nombre de postes de dessinateurs ou de dessinatrices techniques à la direction générale ou dans les directions d'arrondissement des téléphones. Il est aussi possible d'être engagé sans formation complète, comme *copiste*.

Enfin, comme à la poste, les directions d'arrondissement des téléphones engagent des personnes sans formation adéquate (vendeuses, sténo-dactylos, etc.). Ces collaboratrices bénéficient également de possibilités d'avancement.

Problèmes de recrutement, de formation, d'avancement et de salaires

Il est impossible ici, dans un panorama général, de donner des indications précises et complètes pour chaque profession considérée. On voudra bien, pour cela, se reporter aux diverses documentations spécifiques des PTT ou de l'orientation professionnelle.

La *formation* de base aux professions de monopole (téléphoniste, télégraphiste) est courte et très concentrée, alliant la théorie à la pratique. Les certificats de fin d'apprentissage décernés par l'entreprise fédérale sont appréciés dans le privé.

Le perfectionnement se fait selon un système modulaire de cours internes permettant d'élargir la formation initiale et de postuler une place dans d'autres services.

La promotion à des postes de cadre s'effectue selon les capacités et l'avancement dans la carrière. Les services des PTT comptent de nombreuses dames surveillantes ou chefs d'exploitation, le plus souvent célibataires. Par contre, la durée moyenne de la vie professionnelle du personnel féminin de base n'excède pas deux ou trois ans.

Les conditions de salaire initiales tiennent compte de l'âge, de la formation et de la pratique utile. Les dépliants sur les diverses professions aux PTT, disponibles aux guichets des bureaux de poste, donnent toutes précisions sur les conditions d'engagement.

P.-A. Rousseil

Source: Direction d'arrondissement des téléphones, Lausanne. Documentation des PTT.